

Termes et Condition de vente

73Tracks Bike Camps

Mentions légales

Responsable :

SAS Tarentaise Bike / 73Tracks: 120 Rue Saint Antoine de Padoue, 73210 La Plagne Tarentaise.
Société immatriculé au RCS de Chambéry sous le numéro: 839899739, Code APE-NAF: 9319Z,
Activité principale au registre des métiers : 7420ZQ, RC pro n°,
Immatriculéau registre des opérateurs de voyages et séjours par
ATOUT FRANCE

Président : Cotte Fabien

Directeur général : Alexis Schaeffer

Contact :

Mail : contact@73tracks.com

Tel : +33(0)6 46 26 22 04

Hébergeur site web:

OVH :

SAS au capital de 10 069 020 €

RCS Lille Métropole 424 761 419 00045

Code APE 2620Z

N° TVA : FR 22 424 761 419

Siège social : 2 rue Kellermann – 59100 Roubaix – France

Conditions générales de vente des séjours et activités

Article 1 : Prestations

Tous les moniteurs de 73Tracks Bike Camps sont titulaires d'un diplôme de VTT validé par l'Etat Français et possèdent une carte professionnelle en cours de validité autorisant l'enseignement et l'encadrement du VTT.

Les stages sont dispensés par groupe. Le bon déroulement des stages suppose une homogénéité du niveau des pratiquants. Compte tenu de l'impossibilité matérielle pour 73Tracks Bike Camps de vérifier le niveau de chaque participant, préalablement à son inscription, ce dernier est responsable du choix du niveau technique qu'il a sélectionné suivant le descriptif mentionné dans le formulaire d'inscription. En conséquence, 73Tracks Bike Camps se réserve la possibilité de réincorporer dans un groupe plus adapté à son niveau un pratiquant dont le niveau ne correspondrait pas à sa déclaration et ce sous réserve de la disponibilité et des capacités des autres groupes. Le pratiquant

ne pourra réclamer aucun remboursement ou aucune indemnité de ce fait dû à sa seule déclaration.

Article 2 : Assurance et responsabilité

73Tracks Bike Camps souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle. Numéro de contrat : 145045530, SARL SAGA - Agent général exclusif MMA N° ORIAS 09046847 www.orias.fr 5 RUE PIERRE SEMARD BP54 69922 OULLINS CEDEX Tél 0478517233 jean-francois.bellet@mma.fr

Les Moniteurs/Guides diplômés d'état possèdent une couverture Responsabilité Civile Professionnelle pour les dommages causés à un tiers. (Document consultable sur simple demande)

73Tracks Bike Camps n'est pas responsable des accidents causés à un tiers par les participants aux stages. (Il convient d'être titulaire d'une assurance responsabilité civile personnelle)

73Tracks Bike Camps ne peut être tenu responsable en cas de casse, de détérioration, de vol, etc, du matériel loué ou personnel. L'achat de la prestation en pack "Stage + loc. VTT" n'inclut aucune assurance et ne présente aucune responsabilité de la part de 73Tracks.

Les séjours proposés par 73Tracks Bike Camps n'incluent aucune assurance, nous vous recommandons vivement de souscrire une assurance corporelle et matérielle spécifique à la pratique du VTT de montagne ainsi qu'une assistance rapatriement couvrant les frais de recherche et de secours ou de vérifier les clauses de vos contrats d'assurance actuels. Les formalités de déclaration sont effectuées par vos soins.

Les chutes de VTT en montagne arrivent malheureusement. Si vous vous blessez en roulant et devez interrompre votre séjour, La société Tarentaise Bike 73Tracks ne pourra pas vous rembourser. Vous devrez vous retourner auprès de vos assurances personnelles.

En cas d'organisation par nos soins de vos transfert depuis l'aéroport nous mettons tout en place pour respecter vos horaires de transport. En aucun cas nous ne pourrions être considéré comme responsable d'un éventuel retard si celui ci n'est pas de notre ressort sauf si nous avons été négligents. Les frais résultant de ce retard ne pourront être imputés à la société Tarentaise Bike.

Nous vous recommandons fortement de souscrire une assurance voyage avant de réserver votre séjour. Cela vous donne une couverture d'annulation voyage.

Article 3 : Modalité d'inscription et de réservation

L'inscription aux prestations de 73Tracks Bike Camps implique l'acceptation pure et simple des présentes conditions générales de vente.

Les inscriptions aux différents stages doivent être effectuées au moyen du formulaire à remplir disponible sur le site, la validation sera effective suite à l'encaissement d'un acompte de 30 %, le montant total devant être soldé 60 jours au plus tard avant le départ du séjour sans rappel de 73Tracks. En cas d'inscription moins de 60 jours avant le départ, la totalité du prix du stage est à régler.

Si l'effectif minimum de 4 participants n'est pas requis, 73Tracks Bike Camps se réserve le droit de suspendre toute prestation et proposera un report de celle ci.

73Tracks Bike Camps assure la seule disponibilité des stages proposés au moment de la réservation de la prestation.

73Tracks Bike Camps se réserve le droit de ne pas accepter une inscription si la personne ne satisfaisait pas aux critères de niveaux.

Les prestations sont réservées pour des dates fermes, 73Tracks Bike Camps se réserve le droit de modification en cas de nécessité (conditions météo, effectif, incidents, etc).

Une fois votre réservation confirmée, nous vous garantirons de ne pas sur-facturer les arrangements réservés existants, à l'exception de ceux que vous aurez modifiés. Nous nous réservons le droit d'augmenter ou de diminuer le prix des séjours suite aux changements d'accords avec nos prestataires, ce à tout moment avant la confirmation de votre réservation. Les frais facturés par les transporteurs avec lesquels vous avez un contrat distinct (même s'il est organisé par nous-même) peuvent être soumis à des variations dont seul le transporteur est responsable.

Article 4 : Prix et conditions de paiement

Le prix est celui indiqué sur la fiche technique du stage choisi au moment de l'inscription. Les prestations comprises dans le prix sont détaillées dans la fiche technique du stage. Le paiement s'effectue par virement bancaire pour le compte de la SAS Tarentaise bike (Rib fourni lors de la communication via le formulaire d'inscription)

Le paiement manifeste la conclusion du contrat entre le participant et Tarentaise Bike. Un bon de confirmation de réservation vous est fourni.

Le paiement intégral de votre solde, comme indiqué dans votre confirmation de réservation, doit être effectué avant la date indiquée. Le fait de ne pas effectuer ce paiement avant la date d'échéance qui est de 60 jours avant le début du stage, constituera une violation du contrat entre les deux parties et la société Tarentaise Bike se réserve le droit d'annuler la réservation et votre acompte de 30% est perdu.

Article 5 : Conditions d'annulation

5.1 Annulation du fait du client :

Vous pouvez, par notification écrite, annuler votre réservation à tout moment. En cas d'annulation après confirmation de la réservation par nos soins, les frais d'annulation suivants sont à payer:

- 60 jours ou plus avant le départ = perte d'acompte
- Entre 60 et 30 jours: 50 % du montant total du séjour
- Entre 0 et 30 jours : 100% du Montant total du séjour
- Groupe : idem, applicable selon le nombre de places annulées. Dans le cas où vous décideriez de rompre le contrat en cours, aucun remboursement ou contrepartie financière ne pourra être demandée.

Nous essaierons de répondre à toute demande raisonnable de modification d'une réservation effectuée après la confirmation de la réservation, mais nous ne pouvons pas nous engager à le faire. Des frais supplémentaires peuvent être facturés si nécessaire pour couvrir les coûts de toute modification.

5.2 Annulation du fait de 73Tracks Bike Camps :

La prestation pourra être annulé si le nombre minimum de personnes n'est pas inscrit 30 jours avant le début du stage.

Par définition les activités de plein air sont soumises aux conditions de météo et de terrain. Par conséquent, dans un soucis de sécurité et de qualité de la prestation, celle ci peut être modifiée ou annulée et nous nous réservons le droit d'apporter des modifications nécessaires à tout élément du séjour lorsque des circonstances indépendantes de notre volonté équivalant à un cas de force majeure surviennent. Dans l'hypothèse d'une annulation ou modification du séjour, nous vous en informerons dès que cela sera raisonnablement possible et 73Tracks Bike Camps s'efforcera de vous proposer une prestation équivalente que vous serez libre d'accepter ou non. Si vous décidez alors d'annuler votre inscription, vous serez totalement remboursé. La société Tarentaise Bike ne

pourra être tenu responsable de ces modifications.

Article 6 : Matériel

Si vous participez au séjour avec votre propre matériel, vous devez venir avec un VTT de bonne qualité adapté à la prestation choisie, bien entretenu et révisé. La prestation n'inclut pas de séance d'entretien mécanique de votre matériel. Equipements obligatoires : Casque homologué selon les normes européennes, gants, genouillères et coudières en bon état, dorsale ou sac à dos équipé d'une protection dorsale, une trousse de premier secours et un nécessaire de réparation d'urgence de votre monture. Chaussures et vêtements adaptés. N'oubliez pas les produits d'entretien et pièces détachées nécessaires au bon fonctionnement de votre matériel.

Pour le matériel de location veillez à bien renseigner vos besoins et tailles dans le formulaire d'inscription.

Article 7 : Santé - Sécurité

7.1 Santé

Le caractère sportif des stages proposés suppose une bonne condition physique générale, sans contre-indication médicale. Par précaution si vous présentez une pathologie particulière, 73Tracks Bike Camps vous demande d'en informer le moniteur/guide qui encadre le séjour et de le mentionner lors de la réservation dans le formulaire d'inscription préalablement rempli. Vous devrez alors nous fournir un certificat médical de "non contre-indications à la pratique du vtt en montagne"

7.2 Sécurité

L'évolution en VTT en milieu montagnard se déroule dans un environnement spécifique, l'activité est dite à risque du fait qu'elle se réalise dans des lieux isolés, avec du matériel spécifique, en terrain accidenté. La pratique impose donc au participant de veiller personnellement à sa propre sécurité et à celle des tiers. La responsabilité du Moniteur/Guide se limite à une obligation de moyens.

Pour le bon déroulement du séjour il appartient au participant de respecter strictement les consignes données et nous ne pouvons être tenus responsables des conséquences de vos actions si vous choisissez d'ignorer les consignes données par le moniteur/guide, le personnel ou tout représentant de 73Tracks Bike Camps.

Le participant déclare respecter les consignes de sécurité données lors des sorties et accepte donc de s'y conformer.

Il déclare en outre dégager la société Tarentaise bike 73Tracks et son équipe de toutes responsabilités en cas d'accident, de vol ou de dommage de quelque nature que ce soit.

Article 8 : Dégradations et dommages

Du fait du participant, toute dégradation ou quelconque dommage survenus dans les transports, sur la remorque, dans le chalet d'hébergement, etc, fera l'objet d'une facturation dont vous devrez vous acquitter avant de terminer le séjour. Des poursuites seront engagées en cas de non paiement.

Article 9 : Interruption - Exclusion

En cas d'interruption du seul fait du participant pour quelques raisons que ce soit concernant l'hébergement, la restauration, le transport ou l'encadrement, lors d'un séjour qui à débuté, aucun remboursement ne pourra être réclamé.

La société Tarentaise Bike 73Tracks se réserve le droit d'interrompre et d'exclure à tout moment et sans préavis un participant dont le comportement est de nature à troubler le bon déroulement du séjour et la sécurité du groupe (mise en danger d'autrui ou de soi même). Dans cette situation, nos responsabilités envers la ou les personnes concernées, y compris tous les arrangements divers ultérieurs (hébergement, restauration, transport), cesseront immédiatement et nous ne serons pas responsables de couvrir les coûts ou dépenses qu'ils pourraient encourir en conséquence. Nous n'effectuerons aucun remboursement et ne verserons aucune indemnité à la ou les personnes concernées.

Article 10 : Participant mineur (sous réserve)

Toute inscription d'un mineur à un séjour nécessite l'accord préalable de 73Tracks Bike Camps. L'âge minimum de participation est de 16 ans. L'inscription d'un participant mineur implique que son responsable légal accepte purement et simplement les présentes conditions générales de vente, qu'il autorise la société Tarentaise bike 73Tracks à agir de façon autonome et responsable en cas d'accident et de nécessité d'hospitalisation. Bien entendu en cas d'accident ou de maladie le responsable est immédiatement prévenu. Vous remplissez l'autorisation de soin pour mineur lors de la réservation, vous devez nous fournir la pièce d'identité du mineur et son carnet de santé. Nous les conserverons toute la durée du séjour.

Article 11 : Discrétion et confidentialité

Le participant s'engage à ne pas divulguer à des tiers ou personnes non autorisées des informations internes et à caractère confidentiel. Il respecte le droit de réserve, de discrétion et de confidentialité de la société Tarentaise Bike 73Tracks.

Les itinéraires ne pourront faire l'objet d'aucune diffusion en dehors du cadre du séjour. Un client ayant participé à un séjour de 73Tracks Bike Camps ne pourra pas communiquer sur les itinéraires, intégraux ou partiels, même gratuitement. La diffusion d'informations tel que Traces GPS, logiciels de cartographie, topos en tous genres, etc.. est interdite. Toute diffusion sans concertation ou approbation au préalable par la société Tarentaise Bike 73Tracks sera systématiquement poursuivie.

Article 12 : Droit à l'image

Chaque client autorise expressément la captation et la reproduction gratuite de son image tant individuelle que collective dans le cadre du séjour ou de l'activité et ce dans le but de publicité ou de promotion de 73Tracks Bike Camps.

Article 13 : Règlement des litiges

Les deux parties du contrat s'efforceront de résoudre à l'amiable les difficultés éventuelles pouvant survenir. Si aucun accord amiable ne pouvait intervenir, tous les litiges relatifs à la validité, à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention seront régis exclusivement par les règles du droit français.

Toutes les réclamations, de quelque nature qu'elles soient, doivent être formulées par lettre recommandée dans un délai maximum de 10 jours après la fin du séjour ou de l'activité. Toutes les contestations, de quelque nature qu'elles soient, relèveront de la compétence des juridictions civiles et commerciales françaises, y compris statuant en matière de référé.
